

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 28 b) de l'ordre du jour

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes
âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

**Lettre datée du 15 avril 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Groupe
de travail à composition non limitée sur le vieillissement**

Je vous écris en ma qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 65/182 pour mieux protéger les droits fondamentaux des personnes âgées.

Je me réfère aux paragraphes 47 et 48 de la résolution 69/146 de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée générale a, entre autres, demandé aux États Membres de continuer à contribuer aux travaux du Groupe de travail, notamment en présentant des propositions concrètes, des mesures pratiques, des méthodes optimales et les enseignements tirés de l'expérience susceptibles de promouvoir et protéger les droits et la dignité des personnes âgées, afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, et prié le Groupe de travail de lui présenter à sa soixante-dixième session un récapitulatif des propositions et mesures mentionnées ci-dessus.

À cet égard, je vous informe qu'un récapitulatif des contributions reçues est disponible à l'adresse <http://social.un.org/ageing-working-group/sixtsession-proposals.shtml> (en anglais uniquement).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 b) de l'ordre du jour.

Le Président du Groupe de travail à composition
non limitée sur le vieillissement,
(Signé) Mateo **Estreme**

